

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de S GENEST), M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

**Secrétaire de séance** : Cécile FAURE

**Absents** :

**En présence des suppléants non votants** : S CAVIGLIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet : Budget Principal 2020.**

Le projet de budget primitif 2020 qui vous est soumis a fait l'objet de discussions en commission des finances le 21 juillet 2020.

Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 26 966 805.50 € (contre 26 323 000 € au BP 2019, soit + 2,45%).
- section d'investissement : 11 815 908.54 € (contre 13 393 000 € au BP 2019, soit - 11,78%).

**Rappel** : Compte tenu du vote du compte administratif 2019, la section d'investissement fait apparaître en dépense au c/001 le déficit antérieur reporté d'investissement de 488 224.05 €. Par ailleurs, les crédits d'investissement 2020 intègrent les restes à réaliser de 2019, soit 3 246 343.50 € en dépenses et 4 209 179 € en recettes.

L'excédent de fonctionnement 2019 de 1 656 320.23 € a été affecté, d'une part en recette d'investissement du BP 2020 (c/1068) pour 1 000 000 € et, d'autre part, en recette de fonctionnement du BP 2020 (c/002) pour le solde de 656 320.23 €.

Le budget 2020 prévoit :

- Un montant en recettes de 20 676 556 € pour la fiscalité directe (C/73) dont
  - 7 939 790 € pour la TH, FB, FNB et TAFNB
  - 4 462 735 € pour la CFE
  - 2 978 385 € en produit notifié pour : CVAE, IFR et TASCUM
  - 30 000 € de rôle supplémentaire (c/7318)
  - 229 458 € de taxe GEMAPI (c/7346)
  - 4 416 008 € pour la TEOM (c/7331)
  - 200 000 € pour la taxe de séjour (c/7362)
  - 420 180 € en attribution sur FPIC 2020 (c/73223 - rapport en séance)

- Un montant en atténuation de produits de 12 185 882 € (C/014) dont
  - 11 269 821 € de versements aux communes au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire
  - 871 861 € de participation au fond national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)
  - 16 200 € de reversement conventionnel de fiscalité (ZA mutualisé des Traverses)
  - 25 000 € pour le reversement de la taxe de séjour départementale
- Un montant de 2 773 211 € (C/74) pour les dotations de l'Etat (dot. d'intercommunalité et dot. de compensation)

**Le budget 2020 a été établi sans augmentation de la fiscalité.**

*PM : Produit fiscal 2019 consolidé (TH - FB - FNB - CFE) : 12 107 373 €*

*1-Produit fiscal 2020 (TH - FB - FNB - CFE) : 12 402 525 € (+ 295 152 €)*

*PM : Produits 2019 de remplacement de la TP (IFER -CVAE - TASCOM) : 2 952 460 €*

*2-Produits 2020 de remplacement de la TP (IFER-CVAE -TASCOM): 2 978 385 € (+25 925 €)*

**3-Versement au FNGIR : 871 861 € (= 2019)**

**4 - Attribution du FPIC : 420 180 € (+18 950)**

<b>a) Produit fiscal disponible (1 + 2 - 3 + 4)</b>	<b>=</b>	<b>14 929 229 € (+ 340 027 €)</b>
<b>b) AC et DSC 2020</b>	<b>=</b>	<b>11 269 821 € (+ 73 822 €)</b>
<b>c) Dotations Etat 2020</b>	<b>=</b>	<b>2 773 211 € (- 82 753 €)</b>

Au final a - b + c = 6 432 619 € pour 2020 (contre 6 249 167 € en 2019, soit +183 452 €)

**Opérations financières :** pour l'équilibre de la section d'investissement du BP 2020, le montant nécessaire de l'emprunt ressort à **3 687 788.94 €** qui participeront au financement des éléments suivants :

- Les fonds de concours et subventions : 2 540 000 € dont :
  - Le déploiement de la fibre : 1 050 000 € ;
  - Le fonds annuel d'équipement aux communes : 520 000 € ;
  - Les aides aux acteurs économiques : 420 000 € + 82 000 € sous forme de prêts via les fonds de la région ;
  - Les fonds de concours accordés en annuités : 200 000 € ;
  - La subvention d'investissement au SEMVA pour l'Hippocampe : 140 000 € ;
  - Les subventions de rénovation des logements : 135 000 €
- La petite enfance : 1 750 000 € :
  - 1 000 000 € de réaménagement du bâtiments SEIBEL concernant notamment la crèche Les Minis Pouces, le Relais d'Assistants Maternels, la ludothèque ;
  - 700 000 € de travaux de réaménagement de la crèche Les P'tits Loups ;
  - 50 000 € de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement de la crèche Les Pandas.
- Les voies vertes : 1 700 000 € dont 460 000 € de restes à réaliser et 1 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux concernant Arlix.
- Les zones d'activités : 680 000 € dont :
  - ZA des Pradasses : 275 000 € ;
  - ZA de Moulon : 170 000 € pour la réalisation d'une couche de roulement définitive ;
  - ZA Lavilledieu : 120 000 € de signalétique, travaux et défense incendie ;
  - ZA des tuileries : 60 000 € d'études.
- Le service de collecte des déchets : 580 000 € dont :
  - 360 000 € pour l'acquisition de matériels roulants ;
  - 130 000 € pour les bacs enterrés ;
  - 70 000 € d'acquisition de bacs.
- Les autres travaux de réaménagement de locaux : 470 000 €
  - Centre Technique Intercommunal : 370 000 € répartis entre 300 000 € d'acquisition du terrain pour l'extension et 70 000 € d'études ;

- Siège de la CCBA : 80 000 € suite à l'occupation de l'ensemble du bâtiment ;
- Maison de Services Au Public : 20 000 € afin d'aménager un 2<sup>nd</sup> bureau et d'obtenir le label et les financements qui vont avec.
- 380 000 € de fin de travaux de l'aire de sport de Vesseaux.
- 350 000 € de travaux de rénovation de voirie communautaire.
- 250 000 € liés aux outils de planification avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), les procédures liées aux plans locaux d'urbanisme communaux et la préparation de la dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (ADS).
- Plan Climat Air Energie Territorial : 40 000 € : Suite à la validation de la stratégie il s'agit de la décliner en plan d'actions avant d'en suivre la mise en œuvre et d'en évaluer les résultats.
- Informatique : 60 000 € comprenant l'acquisition de tablettes, d'ordinateurs et de logiciels.

Comme chaque année, ces emprunts seront réalisés en tant que de besoin selon le niveau de réalisation des dépenses concernées.

Le montant prévisionnel des dépenses réelles d'investissement, y compris les RAR 2019, s'élève à 11 644 332.10 €, dont 10 005 714.49 € de dépenses d'équipement.

Le financement des dépenses d'équipement étant assuré par :

- les recettes propres de la section (50.20 % - c/10222+c/13)
- l'emprunt nécessaire à l'équilibre (36.85 % - c/16)
- l'affectation du résultat 2019 (10.00% - c/1068)
- le virement à la section d'investissement pour partie (2.95% - c/021)

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement du BP 2020 ressort à 1 793 661.14 € (recettes réelles y compris l'excédent antérieur reporté moins dépenses réelles de fonctionnement) ce qui permet de financer le remboursement en capital de la dette de 1 626 618.11 € (dont 495 590.09€ de remboursement anticipé en capital suite à renégociation).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- d'adopter ce projet de budget, qui pour l'essentiel reprend les éléments d'orientation présentés en commission Finances du 23/07 dernier, ainsi que les rapports subséquents directement liés à l'élaboration et l'approbation du BP 2020, et qui s'établit à :
  - section de fonctionnement : 26 966 805.50 €.
  - section d'investissement : 11 815 908.54 €.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200730-DEL30072020-05-  
DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020